



Nombre de membres en exercice : 12
Date de la convocation : 29 janvier 2026

Date du prochain conseil municipal : mardi 10 mars 2026 à 20 heures

Le cinq février deux mil vingt-six, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Selommès se sont réunis en salle de conseil de la Mairie, sous la présidence de Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT, Maire.

Étaient présents :

Mesdames Isabelle BRILLARD, Aurore COLLONNIER, et Claire FOUCHER-MAUPETIT, Messieurs Philippe BELLANGER, Joseph LIMOUZIN, Maurice BODIN, Julien BOUTARD, Pierre COLLONNIER et Jean-François LHOMMEAU.

Arrivée de Monsieur Cyril GOMAS à 20h22

Absents excusés :

Madame Nathalie TONDÉREAU donne pouvoir à Claire FOUCHER-MAUPETIT
Monsieur Mickaël SAILLARD donne pouvoir à Jean-François LHOMMEAU

Madame le Maire Claire FOUCHER-MAUPETIT ouvre la séance. Madame le Maire demande d'observer une minute de silence à la mémoire de Monsieur André BUISSON, décédé le 1^{er} janvier 2026, il a été 37 ans conseiller municipal dont 28 ans Maire et 21 ans Conseiller Général.

Elle procède à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 11 conseillers présents et constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT est rempli.

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 10 décembre 2025
3. Avis sur l'affiliation du syndicat mixte du SCoT « Vallée du Cher à la Sologne »
4. Demande fonds vert 2026 – Résidence de la Vallée
5. Comptes-rendus des commissions
 - a. Travaux : Gestion du club house
Rue de la Vallée
EHPAD
Autres
 - b. Urbanisme : Chemin de contournement
 - c. Vie scolaire
 - d. Fêtes et cérémonie

e. Cimetière

6. Dossiers en cours :

- a. Bail pour le presbytère avec le diocèse
- b. Planning pour les élections municipales
- c. Autres

7. Questions diverses

1. Désignation de la secrétaire de séance

Madame le Maire propose comme secrétaire Isabelle BRILLARD aidée de Nathalie TONDEREAU

Vote (11 votants) : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0
Le conseil municipal vote donc pour à l'unanimité des membres présents

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 16 décembre 2025

Madame le Maire rappelle que ce compte rendu a été transmis par mail aux membres du conseil municipal. Ces derniers n'y ont apporté aucune remarque.

Vote (11 votants) : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0
Le conseil municipal vote donc pour à l'unanimité des membres présents

3. Avis sur l'affiliation du syndicat mixte du SCoT « Vallée du Cher à la Sologne »

Madame le Maire expose que l'article L452-13 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP) et l'article 2 du Décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion prévoient que les communes et leurs établissements publics qui emploient moins de trois cent cinquante fonctionnaires titulaires et stagiaires à temps complet « sont obligatoirement affiliés aux centres de gestion [...] ».

S'agissant des collectivités et établissements non affiliés, l'article L452-20 du CGFP dispose que les collectivités et leurs établissements publics qui ne sont pas affiliés à titre obligatoire aux centres de gestion, peuvent s'y affilier volontairement. Sont notamment concernés les établissements publics administratifs départementaux ou interdépartementaux, les syndicats mixtes groupant exclusivement des collectivités territoriales et leurs établissements publics administratifs qui ont leur siège dans le département.

Il peut être fait opposition à cette demande d'affiliation :

- soit par les deux tiers des collectivités et établissements déjà affiliés représentant au moins les trois quarts des fonctionnaires concernés
- soit par les trois quarts de ces collectivités et établissements représentant au moins les deux tiers des fonctionnaires concernés.

Les communes, les départements, les régions et leurs établissements publics qui s'affilient volontairement à un centre de gestion ne peuvent remettre en cause cette option qu'après un délai de six ans.

Il est proposé au Conseil municipal de faire valoir son accord ou son opposition à l'affiliation volontaire au CDG 41 du Syndicat Mixte du SCoT Vallée du Cher à la Sologne à compter du 1^{er} avril 2026.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L452-13 et L452-20,

VU le Décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,
Sur le rapport de Madame le Maire, après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal :

Nombre de suffrages exprimés :	11
Votes Pour :	11
Votes Contre :	0
Abstention :	0

DÉCIDE

Article 1 :

De donner un avis favorable à l'affiliation volontaire au CDG 41 du Syndicat Mixte du SCOT Vallée du Cher à la Sologne à compter du 1^{er} avril 2026.

Article 2 :

Que Madame le Maire est chargée de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote (11 votants) : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0
Le conseil municipal vote donc pour à l'unanimité des membres présents

Arrivée de Monsieur Cyril GOMAS à 20h22

4. Demande fonds vert 2026 – Résidence de la Vallée

La commission des travaux de la délégation de Joseph LIMOUZIN adjoint se réunit le lundi 16 février à 19h. Le but de la commission est de proposer comment remettre en état ce logement locatif.

4 scénarii possibles :

- ✓ prendre une entreprise capable de faire tous les travaux, malgré les appels, il est difficile d'avoir de tels devis,
- ✓ recruter en CDD un agent qui exécutera ces travaux en plus de nos 2 agents actuels,
- ✓ faire réaliser ces travaux par un de nos agents au détriment des travaux autres à exécuter sur la commune.
- ✓ prendre des entreprises selon les devis ci-dessous dans chaque corps de métier :

NOM DE L'ENTREPRISE	DÉSIGNATION DES TRAVAUX	MONTANT en € H T	MONTANT en € TTC
SARL JC AMENAGEMENT CONCEPT ou	Rénovation intégrale : pose toile et peinture (SDE et WC inclus)	14 972,03	16 469,23
SPB	Rénovation intégrale pose toile et peinture excepté SDE et WC	9 859,46	11 831,35

SCHMIDT	Meubles de Cuisine	4 468,18	5 361,81
SARL HARY PIERRE	Modification plomberie	898,80	1 078,56
MICHAEL AUGUIN	Électricité	8 149,98	9 779,98
SAV GCL	Salle de bain	9 841,54	10 825,69
RENEAU VINCENT	Réfection salle de d'eau en faïence et revêtement PVC	3 387,37	4 064,84
	Total sans SPB	41 717,90	47 580.11
	Total avec SPB	36 605,33	42 942.23

- recruter quelqu'un pour les espaces verts pendant quelques semaines et réaliser les travaux d'aménagement de ce logement en régie.

Renseignements pris auprès des services de l'état et du pays vendômois, les aides comme le fonds vert, ne sont accordées seulement s'il y a un gain énergétique. Cela ne sera pas le cas si les fenêtres ne sont pas changées. Il est proposé que la délibération soit annulée.

Vote (12 votants) : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0
Le conseil municipal vote donc pour à l'unanimité des membres présents

La question est posée et la réflexion est lancée pour savoir s'il fallait ou non faire un logement PMR. Ce type de logement obligerait à réaliser des travaux supplémentaires notamment le changement des portes. L'idée n'est pas retenue.

Monsieur Joseph LIMOUZIN précise qu'une visite des lieux est prévue avec l'agent qui aura la charge de ces travaux.

5. Comptes-rendus des commissions

- **Commission des travaux**

La parole est donnée à Monsieur Joseph LIMOUZIN

- ✓ **Gestion du club house** : la lecture des échanges avec Jean LOPES président de l'USP. Beauce est faite par Madame le Maire.

Pour rappel, le 13 septembre 2025, lors de l'assemblée générale de l'USPB il a été constaté que les chiffres des bilans énergétiques présentés par le Président ne correspondaient pas à ceux transmis par la trésorière. Une actualisation et une rencontre avec les dirigeants ont été demandées.

Monsieur Philippe BELLANGER précise qu'un passage de l'APAVE pour contrôler le bâtiment serait peut-être préconisé. Monsieur Joseph LIMOUZIN indique qu'une inspection a déjà été faite par cet établissement.

La question est de nouveau posée, doit-on :

- ✓ reprendre les charges de l'ancien stade et donc ne plus verser les 6 000 € de subvention avec mise en place de convention d'utilisation.
- ✓ reprendre la gestion du vieux stade (les énergies, la mise aux normes des armoires, travaux dans les vestiaires) tout en priorisant le club de football

- ✓ et en ce qui concerne le nouveau stade : souhaite t'on facturer le club et prendre la gestion du club house sans modifier les compteurs – une convention devra être signée entre les parties pour les modalités d'utilisation du club house. La question se pose pour les tribunes (douches, ballon d'eau chaude, peinture des tribunes et de la rambarde).

Après discussion, le conseil municipal décide de rencontrer de nouveau les dirigeants de l'USPB et de leur faire savoir que la commune reprend la gestion du club house.

Il est bien précisé que la commune donne priorité à l'association pour les besoins du club pour les matchs, goûters à l'issue des tournois et des matchs. Une coordination de gestion d'occupation de la salle est donc nécessaire.

✓ **Logement de la Rue de la Vallée :**

Pour rappel, la municipalité a refusé que soit remplacé la portion de canalisation d'eau potable sous l'aménagement réalisée en 2021 « carrefour de la libération » de l'opération cœur de village.

L'entreprise Colin en ouvrant la tranchée au niveau du point de raccordement en dehors de l'aménagement, a constaté que la conduite semblait avoir été renouvelée sous l'aménagement de la place. Un passage caméra doit être réalisé.

Un devis a été demandé à l'entreprise pour intégrer des fourreaux en prévision du projet d'enfouissement du Syndicat d'électrification.

Les travaux se déroulent conformément au planning. Il y a eu quelques soucis lors de la distribution du courrier, la factrice avait reçu pour consigne de ne pas prendre de risque.

Il nous a aussi été remonté un problème avec le ramassage des ordures ménagères.

Un arrêté de circulation devra être pris pour dévier le passage des camions de l'entreprise AXEREAL. Tous ces sujets abordés en réunion de chantier des mardis matin sont résolus au fil du temps.

✓ **EHPAD**

Les travaux se déroulent conformément au planning. La commission de sécurité passera dans les prochaines semaines. L'achat du mobilier est en cours.

✓ **Autres**

Joseph LIMOUZIN précise que l'alarme de l'entreprise ATS a été installée dans les locaux de la mairie et de l'atelier communal le mercredi 21 janvier 2026.

Il est rappelé le fonctionnement de ces alarmes et le fonctionnement des astreintes. Il est demandé à Monsieur Joseph LIMOUZIN de voir avec l'entreprise s'il y a la possibilité d'obtenir une télécommande.

a. Urbanisme

La parole est donnée à Monsieur Philippe BELLANGER

✓ **Chemin de contournement**

Une réunion de travail s'est tenue le 17 décembre dernier avec les 12 agriculteurs pour mener une réflexion sur la création d'un chemin de contournement.

Quelques modifications ont été apportées. Ce chemin de contournement passera bien entendu par des chemins ruraux. Les services en charge du PLUIH vont étudier notre proposition et nous faire part de leurs remarques.

b. Vie scolaire

La parole est donnée à Monsieur Maurice BODIN

✓ **Contrôle des services de la caisse des allocations familiales du Loir et Cher**

Il aura lieu sur site le 12 février prochain en présence de Mesdames Céline MAGNE et Karine PLANTIER. Certains éléments ont d'ores et déjà été transmis par mail à la contrôleuse en charge de notre commune.

✓ **Travaux peinture cantine maternelle**

Monsieur Maurice BODIN a mis à disposition du personnel de la cantine des maternelles le nuancier de peinture remis par l'entreprise en charge de ces travaux. Monsieur Philippe BELLANGER demandera à notre agent de déposer les radiateurs.

✓ **Agent communal**

Monsieur Maurice BODIN a informé Mme le Maire que quelques plaintes de parents étaient remontées au sujet du comportement d'un agent pendant le service du midi.

Cet agent a donc reçu sa convocation pour un entretien le 6 février 2026. Cet entretien est reporté.

Pour information, une des institutrices est en arrêt maladie pendant une semaine.

✓ **Artiste en Résidence à Selommes**

Seront présents à l'école élémentaire du 9 au 13 février, 16 au 20 mars, 6 au 8 avril, 1^{er} au 5 mai et du 15 au 19 juin 2026 des artistes en résidence.

✓ **Parking de la maternelle**

Il est demandé de remettre du calcaire car il y a des flaques d'eau sur le parking. Monsieur Philippe BELLANGER précise que les trous ont été rebouchés.

Les pluies que nous avons subies ont permis de constater le bon fonctionnement du puisard malgré les cailloux. Un devis sera demandé aux entreprises Taillard et Colin pour le reprofilage du parking.

c. Fêtes et cérémonie

La parole est donnée à Isabelle BRILLARD

✓ **Repas du personnel communal et des élus du 9 janvier dernier**

16 repas ont été pris en charge par la municipalité pour un coût total de 947,00 € TTC au restaurant de Champigny en Beauce. Le repas et la soirée ont été une réelle réussite.

✓ **Retour sur le comité syndical du pays vendômois du 4 février**

Le vin d'honneur, l'accueil et les accompagnements ont été très appréciés par les membres du comité.

✓ **Préparation pour la remise du bulletin municipal**

La remise a lieu le 7 février 2026 à 15h, tout est calé. L'installation sera faite par un de nos agents de la filière technique.

✓ **Autres**

Un point sur le festival des bandas qui aura lieu le 5 septembre 2026 à partir de 17 heures. Sont attendus entre 500 et 1000 personnes. Trois bandas seront sur place. Toute l'organisation sera à travailler avec la nouvelle équipe municipale.

d. Cimetière

La parole est donnée à Monsieur Philippe BELLANGER

✓ **Relevage et recrutement**

Le devis pour la deuxième session de relevage a été signée par Madame le Maire – les travaux devraient débuter fin février début mars. Un carré en terrain commun va être réservé.

Comme convenu une personne a été recrutée pour procéder à la mise à jour des données du cimetière : renouvellement des concessions, mise à jour du logiciel cimetière Berger Levraut.

6 Dossiers en cours

✓ **Bail pour le presbytère avec le diocèse**

Par courrier en date du 20 janvier dernier, le Diocèse demande à la Mairie de Selommès de bien vouloir prolonger le bail jusqu'au 31 juillet 2026 dans les mêmes conditions que le bail initial qui arrivera à expiration le 14 mars prochain.

Le Diocèse justifie cette demande par le fait que le père Pierre Tran Van Lam est encore étudiant, en plus de devoir assumer son ministère de vicaire de paroisse jusqu'à fin juin 2026. Ce dernier ne souhaitant pas être obligé de déménager en cours d'année.

La municipalité accepte qu'un avenant soit signé selon les mêmes conditions que le bail initial. Il sera demandé au Diocèse de prendre en charge les frais de notaire pour la rédaction de ce bail.

✓ **Comité des Fêtes**

Lecture est faite du courrier du Président du Comité des Fêtes. Celui-ci se propose d'acquiescer la chambre froide qui n'est plus utilisée suite aux travaux du foyer communal.

Les membres du conseil municipal décident de se rendre au club house pour vérifier que cette chambre froide ne puisse pas intégrer les cuisines avant de se prononcer.

✓ **Planning pour les élections municipales**

Elles ont lieu les 15 et 22 mars prochains. Les deux plannings sont distribués afin d'anticiper leur organisation et ont été validés par tous.

✓ **Autres**

Un contrôle des poteaux incendie aura lieu la semaine du 9 au 13 février 2026. Cette opération sera réalisée par l'entreprise SUEZ.

À la suite du drame du 31 décembre dernier en Suisse à Crans-Montana, des préconisations de la préfecture ont été envoyées notamment pour la gestion des ERP.

7 Questions diverses

✓ **Tour du Loir et Cher**

Monsieur Maurice BODIN a trouvé 8 signaleurs ce qui est le minimum requis pour que cette course puisse traverser Selommès.

Il alerte sur les risques encourus par certains automobilistes qui prennent la rue du Bout des Haies en sens inverse.

✓ **Nids de poule**

Madame Aurore COLLONNIER signale la création de nids de poule rue du Chatelet. La situation sera étudiée en vue d'apporter des améliorations.

✓ **Rue du bout des Haies**

Monsieur Julien BOUTARD signale l'apparition d'une grosse flaque d'eau devant la salle des fêtes. La situation sera également étudiée en vue d'apporter des améliorations.

✓ **Garage Dubreuil**

Monsieur Pierre COLLONNIER signale une montagne de pneus derrière le garage. Monsieur Philippe BELLANGER indique que le garagiste les enlèvera courant de la semaine prochaine.

✓ **Informations**

La commune a donné deux camions bennes de ferraille au club de l'USP.Beauce.

8 Agenda

- ✓ Samedi 7 février 2026 à 15 heures au foyer communal : Remise du bulletin municipal
- ✓ Dimanche 8 février 2026 : Randonnée pédestre organisée par le Comité des Fêtes
- ✓ Mardi 17 février 2026 à 20 heures : réunion publique suite à la pétition des habitants de Villarceau
- ✓ Jeudi 19 février 2026 à 19 heures 30 : assemblée générale du comité des fêtes
- ✓ Mardi 26 février 2026 à 19 heures : assemblée générale des seniors
- ✓ Mercredi 27 février 2026 à 18 heures 30 : assemblée générale de l'amicale des Pompiers de la caserne
- ✓ Dimanche 8 mars 2026 à 15 heures : Concert de printemps de la Lyre Amicale

La séance est levée à 22 heures 10